

SECOURISME





> Pour toute personne volontaire ou désignée dans l'entreprise, sur chantier, dans un atelier... afin d'intervenir immédiatement et efficacement après un accident et d'être acteur de la prévention au sein de son établissement.

**DURÉE**

2 jours

PUBLIC

Toute personne volontaire ou désignée dans l'entreprise. Aucun pré-requis.

EFFECTIF/SESSION

4 participants minimum.
10 participants maximum (au-delà, temps supplémentaire nécessaire à raison d'1 heure par candidat supplémentaire)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Évaluation continue théorique et pratique

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

2 ans

VALIDATION DES ACQUIS

Certificat Sauveteur Secouriste du Travail (Certification finale selon la grille de certification des compétences SST de l'INRS)

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, power point, mannequins, masques et sacs pulmonaires, défibrillateur, divers matériels pour la réalisation des situations, vidéos, plan d'intervention, aide mémoire SST (ED 4085 - INRS).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES & DOCUMENTAIRES

Article R4224-15 & R4224-16 Code du travail.
Article 223-6 du Code pénal.
Guide des données techniques et conduites à tenir - INRS
Document de référence SST- INRS.

FORVALYS est habilité par l'INRS sous le N° 1148017/2017/SST-01/O/16

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos plannings

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

CONTENU**1. Etre Capable de situer le cadre juridique de son intervention**

- ⇒ Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention au sein de son entreprise et en dehors de celle-ci ;
- ⇒ Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention.

2. Etre Capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- ⇒ Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise ;
- ⇒ Etre capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.

3. Etre Capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- ⇒ Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail ;
- ⇒ Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses.

4. Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- ⇒ Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise ;
- ⇒ Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

5. Etre capable de réaliser une protection adaptée

- ⇒ Etre capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte des populations ;
- ⇒ Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels menaçant la victime de l'accident et/ou son environnement ;
- ⇒ Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

.../suite

Réf formation : SECO01-ISS



> Pour toute personne volontaire ou désignée dans l'entreprise, sur chantier, dans un atelier... afin d'intervenir immédiatement et efficacement après un accident et d'être acteur de la prévention au sein de son établissement.



DURÉE

2 jours

PUBLIC

Toute personne volontaire ou désignée dans l'entreprise. Aucun pré-requis.

EFFECTIF/SESSION

4 participants minimum.
10 participants maximum (au-delà, temps supplémentaire nécessaire à raison d'1 heure par candidat supplémentaire)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Évaluation continue théorique et pratique

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

2 ans

VALIDATION DES ACQUIS

Certificat Sauveteur Secouriste du Travail (Certification finale selon la grille de certification des compétences SST de l'INRS)

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, power point, mannequins, masques et sacs pulmonaires, défibrillateur, divers matériels pour la réalisation des situations, vidéos, plan d'intervention, aide mémoire SST (ED 4085 - INRS).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES & DOCUMENTAIRES

Article R4224-15 & R4224-16 Code du travail.
Article 223-6 du Code pénal.
Guide des données techniques et conduites à tenir - INRS
Document de référence SST- INRS.

FORVALYS est habilité par l'INRS sous le N° 1148017/2017/SST-01/O/16

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos plannings

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

CONTENU

6. Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- ⇒ Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée ;
- ⇒ Etre capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser.

7. Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- ⇒ Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours d'organiser leur intervention ;
- ⇒ Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre ;
- ⇒ Etre capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon les critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte ;
- ⇒ Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message afin de favoriser l'arrivée des secours

8. Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- ⇒ Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre ;
- ⇒ Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée ;
- ⇒ Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.

9. Situations inhérentes aux risques spécifiques

- ⇒ Connaître les risques spécifiques liés à son entreprise ;
- ⇒ Connaître la conduite à tenir face à ces risques.

10. Le dispositif de validation des SST : 2 épreuves certificatives

- ⇒ Evaluer son niveau technique en tant que SST ;
- ⇒ Réaliser les gestes dans une situation d'accident simulé.

Réf formation : SECO01-ISS



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

> **Maintenir les compétences définies dans le référentiel de formation à un niveau au moins équivalent, voire supérieur à celui de sa formation initiale**



DURÉE

1 jour

PUBLIC

Toute personne titulaire du Certificat de SST.

EFFECTIF/SESSION

4 participants minimum.

10 participants maximum (au-delà, temps supplémentaire nécessaire à raison d'1/2 heure par candidat supplémentaire)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Évaluation continue théorique et pratique

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

2 ans

VALIDATION DES ACQUIS

Certificat Sauveteur Secouriste du Travail (Certification finale selon la grille de certification des compétences SST de l'INRS)

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, power point, mannequins, masques et sacs pulmonaires, défibrillateur, divers matériels pour la réalisation des situations, vidéos, plan d'intervention, aide mémoire SST (ED 4085 - INRS).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES & DOCUMENTAIRES

Article R4224-15 & R4224-16 Code du travail.
Article 223-6 du Code pénal.
Guide des données techniques et conduites à tenir - INRS
Document de référence SST- INRS.

FORVALYS est habilité par l'INRS sous le N° 1148017/2017/SST-01/O/16

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Revoir, Confirmer et réactualiser ses compétences.

Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

CONTENU

1. Etre Capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- ⇒ Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise ;
- ⇒ Etre capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.

2. Etre Capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- ⇒ Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail ;
- ⇒ Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses.

3. Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- ⇒ Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise ;
- ⇒ Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

4. Etre capable de réaliser une protection adaptée

- ⇒ Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels menaçant la victime de l'accident et/ou son environnement ;
- ⇒ Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

.../suite

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos plannings

Réf formation : SECO02-RSS

S SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

> **Maintenir les compétences définies dans le référentiel de formation à un niveau au moins équivalent, voire supérieur à celui de sa formation initiale**



DURÉE

1 jour

PUBLIC

Toute personne titulaire du Certificat de SST.

EFFECTIF/SESSION

4 participants minimum.

10 participants maximum (au-delà, temps supplémentaire nécessaire à raison d'1/2 heure par candidat supplémentaire)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Évaluation continue théorique et pratique

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

2 ans

VALIDATION DES ACQUIS

Certificat Sauveteur Secouriste du Travail (Certification finale selon la grille de certification des compétences SST de l'INRS)

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, power point, mannequins, masques et sacs pulmonaires, défibrillateur, divers matériels pour la réalisation des situations, vidéos, plan d'intervention, aide mémoire SST (ED 4085 - INRS).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES & DOCUMENTAIRES

Article R4224-15 & R4224-16 Code du travail.
Article 223-6 du Code pénal.
Guide des données techniques et conduites à tenir - INRS
Document de référence SST- INRS.

FORVALYS est habilité par l'INRS sous le N° 1148017/2017/SST-01/O/16

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos plannings

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Revoir, Confirmer et réactualiser ses compétences.

Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

CONTENU

5. Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- ⇒ Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée ;
- ⇒ Etre capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser.

6. Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- ⇒ Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours d'organiser leur intervention ;
- ⇒ Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre ;
- ⇒ Etre capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon les critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte ;
- ⇒ Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message afin de favoriser l'arrivée des secours

7. Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- ⇒ Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre ;
- ⇒ Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée ;
- ⇒ Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.

8. Le dispositif de validation des SST : 2 épreuves certificatives

- ⇒ Evaluer son niveau technique en tant que SST ;
- ⇒ Réaliser les gestes dans une situation d'accident simulé.

Réf formation : SECO02-RSS



UTILISATION DES DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES (DAE)

> Pour toute personne pouvant être amenée à utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe



DURÉE

1 heure

PUBLIC

Toute personne pouvant se retrouver dans une situation d'assistance à victime

PRÉ-REQUIS

Aucun

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants

EFFECTIF MINIMUM

4 participants

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Préconisation : A renouveler 1 fois tous les ans.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, power point, mannequins, masques et sacs pulmonaires, défibrillateur, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Décret N°2007-705 (Code de la Santé Publique)

Arrêté du 6 Novembre 2009

Article R4141-3-1 du code du travail

FORVALYS est habilitée par l'INRS dans le cadre de la réalisation de formation de secourisme

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Reconnaître un arrêt cardiaque et savoir alerter les secours.

Savoir faire une réanimation cardio-pulmonaire et utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe et prendre en charge la victime en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

CONTENU

Théorie

- ⇒ L'arrêt cardiaque : Définition ;
- ⇒ Les conséquences de l'arrêt cardiaque ;
- ⇒ Reconnaître un arrêt cardiaque ;
- ⇒ La défibrillation ;
- ⇒ Les différents types de défibrillateurs ;
- ⇒ La prise en charge de la victime : Massage externe, utilisation du DAE, appel des secours, ...

Pratique

- ⇒ Mises en situation des participants et acquisition des bonnes pratiques.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos planning

Réf formation : SECO03-DAE